

Quand l'urgence de la protection sociale se heurte au fédéralisme

Autor(en): **Fragnière, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **32 (1995)**

Heft 1228

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1015636>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'INVITÉ DE DP

Quand l'urgence de la protection sociale se heurte au fédéralisme

**JEAN-PIERRE
FRAGNIÈRE**

professeur à l'École
d'Études Sociales et
Pédagogiques,
Lausanne

Qu'il s'agisse d'une tumeur cancéreuse ou d'une carie dentaire, tout le monde sait qu'une détection et une intervention précoces augmentent considérablement les chances d'enrayer le mal.

Ce qui est devenu une évidence dans le domaine de la médecine tarde à conquérir les esprits dans le champ de la protection sociale. Il apparaît de plus en plus que cette «démécité» entraîne des conséquences considérables en termes d'exclusion, de mal-être et de coûts.

Un faisceau d'études internationales qui s'appuient résolument sur la méthode comparative aboutissent à quelques conclusions dont les conséquences politiques sont majeures, y compris pour la Suisse¹.

Dépendance de longue durée

- Le plus lourd problème qui affecte actuellement les régimes de sécurité sociale est lié au phénomène de la dépendance de longue durée.

- Les mesures d'intervention rapides sont beaucoup plus efficaces pour évacuer les risques de dépendance.

- La circulation des personnes dans les méandres des guichets et des étiquettes est facteur de dégradation par résignation (aujourd'hui chômeur, demain en programme d'occupation, après-demain au bénéfice d'une aide cantonale, plus tard à l'aide sociale, et enfin titulaire d'une rente d'invalidité, pour ne parler que de l'un des parcours possibles).

- Des politiques (trop) ciblées induisent des phénomènes de stigmatisation et de fuite qui débouchent sur des dépendances à moyen et long terme.

Tout cela pose, en particulier, le problème de la rapidité d'intervention et de la pertinence des mesures.

Voilà plus de dix ans que les sonnettes d'alarme ont mis en évidence l'extension de la pauvreté en Suisse. Voilà plus de quatre ans que le chômage a pris les proportions que l'on sait. Voilà plus de deux ans que les dépenses de l'assurance-invalidité explosent, comme celles qui sont liées aux prestations de l'aide sociale.

Lente coopération intercantonale

A la mi-septembre, la Conférence des Directeurs cantonaux des affaires sociales se réunissait à Genève pour commencer à se mettre d'accord sur quelques thèses concernant l'avenir de la sécurité sociale. L'objectif: moderniser, renforcer l'efficacité des systèmes de prestation et stimuler la concertation voire la coopération. Les bons élèves sont nommément désignés. On salue les mesures adoptées au

Tessin, à Genève et à Berne, on évoque les initiatives en cours en Valais, à Fribourg et dans le canton de Vaud. Bien sûr on tait le nom des cancrs.

De l'ouverture certes, mais une conscience modérée de l'urgence.

Les questions doivent encore être étudiées, il faut affiner les analyses, évaluer les expériences des pionniers. Bref, on vit au rythme du fédéralisme de coopération. A quel horizon peut-on attendre des déterminations et un véritable «programme d'impulsion visant à promouvoir de nouvelles formes d'aide sociale», pourtant préconisées dans un rapport adopté par les Directeurs des affaires sociales²? Un an, deux ans, plus?

Pendant ce temps, les chômeurs en fin de droits et les candidats à l'AI (pour ne parler que de ces deux catégories) se présentent à un rythme qui se compte plutôt en trimestres ou en semestres.

Risque d'immobilisme

Pourtant, paradoxalement, de nombreuses conditions sont réunies pour faire face rapidement à une situation d'urgence.

- Les informations de base sont suffisantes pour décider (malgré les lacunes bien connues en matière de données statistiques).

- Les idées, pour ne pas dire les modèles, sont disponibles et quasiment «prêtes à l'emploi».

- Chez les professionnels concernés par ces dossiers (y compris les fonctionnaires, bien sûr), le climat d'ouverture et de coopération peut être qualifié de bon.

Le fédéralisme veut être un fleuron du patrimoine national. On connaît ses vertus. Dans le domaine qui nous occupe, il se trouve placé devant un test majeur. Il peut se révéler être un instrument de promotion de l'efficacité des mesures et de leur adaptation aux contextes particuliers. Il peut devenir un facteur d'immobilisme et ainsi être complice du développement de l'un des périls majeurs de la sécurité sociale: la dépendance de longue durée.

Dans la deuxième hypothèse, la plus lourde facture sera payée par les victimes. Mais à moyen et long terme, tout le monde devra passer à la caisse. Dans ce cas, la monnaie est faite aussi bien de francs que de souffrances. ■

¹ Plusieurs études publiées par l'Association internationale de la sécurité sociale.

² Peter Farago, Prévenir et combattre la pauvreté: possibilités et limites des mesures prises par l'Etat, IPSO, Dübendorf, 1995.